



## "Advanced Cargo Information" Vous exportez vers l'Egypte ? Ceci va vous intéresser...

Lors des récentes réformes du gouvernement égyptien en matière économique, la loi douanière égyptienne a été modifiée et adoptée le 24 août 2020.

Cette loi institue une nouvelle procédure concernant l'exportation des marchandises vers l'Egypte afin de sécuriser le fret maritime et d'instaurer progressivement une dématérialisation des procédures douanières.

Vous exportez vers l'Egypte ?

Attention !

Mise en place de la nouvelle déclaration ACI ! ( Advanced Cargo Information ) à remplir 48 heures avant toute expédition...

### Ce nouveau système repose sur 3 axes majeurs :

- Mise en place d'un guichet douanier unique au travers d'une plateforme appelée « Nafeza »
- Sécurisation des importations en Egypte via le système de pré-dédouanement ACI.  
Ce système ne concerne dans un premier temps que les transports maritimes et sera obligatoire à partir du 1er octobre 2021 (initialement 1er juillet 2021 – report).  
Les transports aériens et terrestres ne sont pas concernés pour l'instant.
- Dématérialisation des procédures : les informations et documents nécessaires doivent être soumis par voie électronique à l'Administration des douanes.

### La plateforme « NAFEZA »:

**NAFEZA** est dédiée au commerce extérieur et est une plateforme intégrée permettant de favoriser l'échange d'informations entre tous les acteurs du commerce extérieur en Egypte.

Elle permet aux opérateurs de soumettre tous les documents et d'effectuer les formalités douanières en une seule fois via le portail en ligne.

Elle permet donc notamment de :

- Soumettre les documents aux autorités douanières et remplir les formulaires utiles en ligne
- Programmer la présentation en douane et le contrôle des marchandises par les services concernés
- Payer en ligne les droits et taxes
- Obtenir son Document Administratif Unique (DAU) nécessaire à la libération des marchandises

Pour pouvoir accéder et utiliser la plateforme l'utilisateur doit obtenir un E-Token.

L'importateur ou l'Agent en douane doivent créer un compte sur NAFEZA. Pour cela ils doivent être habilités à émettre une signature électronique qu'il peuvent obtenir auprès de 2 sociétés accréditées : **EGYPT TRUST** ( <https://www.egypttrust.com/> ) et **MISR FOR CENTRAL CLEARING** ( <http://www.mcsd.com.eg/mcdr/arabic/Default.aspx> ).

Le prix est de 1.000 EGP (+/- 54 €) pour la 1ere signature et 500 EGP (27 €) pour la deuxième.

L'exportateur et le transporteur principal s'enregistrent sur un « portail blockchain » géré par la plateforme Cargo X ( <https://carqox.io/> ). Ils ont également besoin d'une signature électronique (**GLOBALSIGN** auprès de la **CCIBW** ).

### Comment cela fonctionne ?

Une fois l'importateur et l'exportateur enregistrés respectivement sur NAFEZA et sur le portail blockchain :

- **L'Importateur** reçoit la facture définitive ou proforma , il saisit les données relatives aux parties et aux marchandises sur NAFEZA
- Dans les 48 heures il reçoit le nr « ACID » à 19 chiffres qui restera valable 3 mois de date à date. Une fois ce délai dépassé un nouveau nr sera transmis à nouveau valable 3 mois, complété d'un « M » pour modified ou d'un « C » pour cancelled .



- Il transmet ce numéro ACID à l'exportateur et au transporteur. Ce numéro devra être repris sur tous les documents d'accompagnement Export. Dans la majorité des cas ce numéro sera transmis automatiquement à l'exportateur par le portail CargoX.  
**Ceci sera considéré comme une pré-autorisation des douanes égyptiennes**
- Une fois les marchandises prêtes à être expédiées, l'**Exportateur** et le **Transporteur** déposent les documents (facture, documents de transport maritime ou aérien) sur CargoX qui est reliée à NAFEZA et attendent la validation définitive des douanes égyptiennes. Le transporteur doit aussi déposer le manifeste du navire qui reprendra impérativement le numéro ACID correspondant à la transaction.
- A l'arrivée en Egypte, une déclaration douanière d'importation est établie au nom de l'importateur.

### **Bon à savoir :**

- Attention ! le dépôt des documents est payant, l'exportateur doit acheter à l'avance des crédits en euros Tenez en compte lors de votre négociation avec votre client !
- Si le numéro ACID ne figure pas sur les documents, l'autorisation ne pourra être délivré.
- Le numéro ACID est attribué par lot exporté, soit un Nr par conteneur complet ou un nr par lot en cas de groupage.
- De même en cas d'envoi en plusieurs fois pur un seul contrat, chaque envoi recevra un nouveau nr ACID.

### **Liens utiles :**

#### **CARGOX :**

<https://cargox.digital/login>

<https://help.cargox.digital/en/egypt-aci/>

#### **NAFEZA :**

<https://www.youtube.com/watch?v=9NjimulYyUs>